The Ottawa Hospital | L'Hôpital d'Ottawa

Inspired by research. Driven by compassion.
Inspiré par la recherche. Guidé par la compassion.

Accès des fournisseurs au bloc opératoire de L'Hôpital d'Ottawa

Procédure

Aperçu

Les fournisseurs offrent à L'Hôpital d'Ottawa une expertise vitale en matière de nouvelles technologies, des occasions d'améliorer les produits et de former notre personnel à l'utilisation appropriée des produits. La procédure de L'Hôpital d'Ottawa concernant les fournisseurs qui doivent avoir accès au bloc opératoire vise à améliorer l'efficacité de notre établissement et à protéger l'environnement des patients et du personnel.

Procédure

Une carte d'identité est obligatoire pour tout fournisseur qui doit avoir accès au bloc opératoire. Le fournisseur devra au préalable soumettre une demande d'accès au bloc opératoire :

Demande d'accès au bloc opératoire

- Le fournisseur peut se procurer une carte d'identité personnalisée au bureau des Services de protection.
- Le fournisseur doit au préalable soumettre une demande d'accès et accepter les politiques de L'Hôpital d'Ottawa.
- La carte d'identité accordée limite l'accès au bloc opératoire pendant les heures d'ouverture (du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 20 h).
- Pour l'accès pendant les heures de fermeture, le fournisseur doit se présenter au bureau des Services de protection pour obtenir un laissez-passer d'urgence et se faire accompagner par un représentant du bloc opératoire.
- Le fournisseur doit utiliser sa carte d'identité à l'entrée du bloc opératoire pour y accéder.
- L'accès du fournisseur au bloc opératoire est restreint à la prestation d'un soutien direct au patient/personnel. La demande de service doit provenir d'un superviseur de L'Hôpital d'Ottawa.
  - L'Hôpital d'Ottawa suit et vérifie les déplacements du fournisseur dans le bloc opératoire.
  - La carte d'identité accordée au fournisseur ne l'exempte pas des autres protocoles de filtrage de l'accès de L'Hôpital d'Ottawa en vigueur hors du bloc opératoire.

Coûts

- 0 $ par personne pour la carte d'identité initiale
- 25 $ pour un remplacement
- Après 2 cartes perdues, l'accès sera revu.

Uniformes stériles

La carte d'identité du fournisseur lui donnera accès aux uniformes stériles si nécessaire.

- Le fournisseur pourra alors utiliser sa carte pour obtenir un uniforme stérile
- Si le fournisseur ne retourne pas son uniforme, son accès aux uniformes stériles sera désactivé.
- La carte d'identité du fournisseur lui donne droit à un seul uniforme stérile.

Si vous avez des questions, écrivez à photoidbuildingaccess@lho.ca